



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le huit novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trente-et-un octobre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : ./.

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	11
Nombre de votants :	11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Était excusée : Manon TURPIN, service communication



29. Objet : Football en salle - Proposition commerciale de l'espace Soccer Arena

Vu les décisions du Bureau communautaire n° 12 du 16 octobre 2018, n° 7 du 27 août 2019, n° 9 du 1^{er} septembre 2020 et n° 22 du 31 août 2021 décidant de réserver les terrains de football de la Société Soccer Arena pour la période hivernale des saisons sportives 2018/2019, 2019/2020 et 2021/2022, pour les clubs sportifs d'intérêt communal du territoire de la CCCE,

Considérant que la location de ces terrains a été prise en charge par la CCCE dans la perspective d'apporter un soutien aux licenciés dans les associations sportives locales,

Considérant que la proposition commerciale d'un montant total de 20 716,67 € H.T., soit 24 860,00 € T.T.C. a été réalisée sur la base d'une location de plusieurs terrains du 1^{er} novembre 2022 au 15 mars 2023, dont les créneaux seraient réservés comme suit :

- lundi de 18 h 30 à 21 h 30 pour 2 grands terrains ;
- mercredi de 14 h 00 à 18 h 00 pour 1 grand et 1 petit terrain ;

- mardi de 20 h 00 à 21 h 00 pour un grand terrain.

Considérant les sollicitations des différents clubs de football locaux,

Considérant que l'espace Soccer Arena a transmis un devis d'un montant de 24 860 € T.T.C., pour la location des créneaux pour la saison 2022-2023,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission Politique Sport en date du 5 octobre 2022,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de réserver les terrains de football de la société Soccer Arena pour les licenciés des clubs de football du territoire sur la base des plages horaires nécessaires et correspondant aux besoins des clubs,
- de décider qu'aucun transport de ces sportifs vers l'espace Soccer Arena ne sera pris en charge par la CCCE,
- de régler la facture relative aux créneaux horaires loués pour la saison 2022/2023, sur la base du devis établi par l'espace Soccer Arena le 22 septembre 2022 pour un montant de 20 716,67 € H.T., soit 24 860,00 € T.T.C.,
- d'autoriser le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 novembre 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 16/11/2022 Le Président

Publiée le : 16/11/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 16/11/2022

